

DISCOURS DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Bruno-de-Kamouraska,

À titre de maire et conformément à l'article 955 (Ab.2017,c.13,a.101) du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport des faits saillants du rapport financier de l'année 2022 de la municipalité.

RAPPORT FINANCIER 2022

Le rapport financier 2022 a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Revenus de fonctionnement et d'investissement	1 851 526 \$
Charges	1 389 087 \$
Résultats avant affectation	462 439 \$
Revenus d'investissement	550 430 \$
Amortissement	342 287 \$
Remboursement dette à long terme	62 712 \$
Affectations	37 767 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	153 817 \$
--	------------

Excédent accumulé

Excédent fonctionnement non affecté	355 897 \$
Excédent fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	128 497 \$

Excédent accumulé au 31-12-2022	806 828 \$
--	-------------------

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

L'exercice 2022 prévoyait des recettes de 1 069 530 \$ et des dépenses de 1 069 530 \$

Au 31 décembre 2022, l'évaluation imposable s'élève à 54 353 700 \$. Le taux de taxation a été fixé à 0,92896/100 \$ d'évaluation. Ce taux comprend les services de la Sûreté du Québec et la voirie locale. Le taux pour le remboursement du 25 % du règlement d'emprunt du réseau des eaux usées qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,0258/100 \$ d'évaluation, le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la SHQ qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,01310/100 \$ d'évaluation, le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la borne sèche qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,02780/100 \$ d'évaluation, le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour l'acquisition du tracteur-chargeur et accessoires qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,01760/100 \$ d'évaluation et le taux pour le remboursement du 100 % du règlement

d'emprunt pour la route Centrale qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,00750/100 \$ d'évaluation. Concernant le tarif pour les ordures ménagères, la récupération et l'enfouissement il a été fixé à 198,06 \$ par unité résidentielle. Un montant de 90,00 \$ a été prélevé pour la vidange des fosses septiques des résidences permanentes hors réseau et un montant de 45,00 \$ a été prélevé pour la vidange des fosses septiques des résidences saisonnières hors réseau.

RÉALISATIONS 2022

- Amélioration du réseau routier
- Pavage rang Ste-Barbe
- Travaux majeurs dans le rang du Nord
- Assurer la continuité du camp de jour
- Incendie du local intergénérationnel
- Visibilité de la municipalité
- Mise à niveau des infrastructures municipales

ORIENTATIONS GÉNÉRALES PRÉVUES POUR 2023

- Amélioration du réseau routier
- Mise à niveau des infrastructures municipales
- Mise à niveau du réseau pluvial sur une partie de la rue de l'Église
- Achat du bâtiment au 155, route du Petit-Moulin (dépanneur)
- Déménagement du bureau de poste au 4 rue du Couvent
- Mise en place du plan de sécurité civile
- Appuyer les comités municipaux et autres comités de notre municipalité
- Activités culturelles et loisirs divers – projet de sentier mycologique
- Collaboration aux tours guidés du Kamouraska
- Assurer la continuité du camp de jour avec l'école
- Visibilité et développement de la municipalité

CONCLUSION

Le conseil municipal vous invite à assister aux séances mensuelles afin de connaître les orientations et les objectifs de la municipalité. Au plaisir de vous y rencontrer.

Richard Caron, maire